

## HONORAIRES EXPERTISES

| Honoraires                                              | Prix HTVA | Prix TVAC   |
|---------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Attestation de valeur simplifiée (de 1 à 3 pages)       | 206.61 €  | 250 €       |
| Estimation complète avec rapport détaillé (résidentiel) | 289.26€   | 350 €       |
| Immeuble de prestige > 750.000 € et immeuble de rapport |           | Sur demande |
| Immeuble commercial et bureaux                          |           | Sur demande |

*\*Honoraires 2024*

*Ces prix incluent une seule visite de l'expert.*

*En cas d'annulation la veille ou le jour même du rendez-vous ou d'absence le jour du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé.*

*Les honoraires sont payables sur place en liquide contre un reçu. La facture est envoyée via mail après la visite sur place de l'expert.*

*L'expert se réserve le droit de modifier ses honoraires si la situation rencontrée sur place ne correspond pas à celle décrite durant la prise de rdv.*

*L'expert pourra majorer ses honoraires en fonction de*

*sa mission. Toute demande d'envoi papier sera facturé*

*10 eur HTVA.*